

17.01.2025 - 16:47 Uhr

## **Explosion des couts et limitation de l'approvisionnement : H+ s'oppose  l'assouplissement de l'obligation de contracter**

Berne (ots) -

**H+ Les Hopitaux de Suisse prend connaissance avec grande inquietude de la decision de la Commission de la securite sociale et de la sante publique du Conseil national de soutenir la motion Hegglin en faveur de l'assouplissement de l'obligation de contracter. Une telle mesure entraınerait non seulement une forte augmentation de la bureaucratie et des couts dans le secteur de la sante, elle mettrait aussi en peril la securite de l'offre et le libre choix du fournisseur de prestations par les patientes et les patients. De plus, les assureurs maladie verraient leur influence sur le pilotage de l'approvisionnement en soins croıtre dangereusement.**

Avec l'obligation de contracter, les assureurs maladie sont tenus de conclure un contrat avec tous les fournisseurs de prestations admis dans chaque canton - hopitaux, cliniques, cabinets medicaux. Cette exigence est le fondement du libre choix du medecin et de l'hopital par la population. La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) prevoit que tous les assures peuvent choisir librement entre les fournisseurs de prestations, sans que leur caisse maladie ne puisse imposer de limite a ce choix. Le Conseil des Etats et la Commission de la securite sociale et de la sante publique du Conseil national (CSSS-CN) veulent maintenant restreindre cette liberte - sur le dos des patientes et des patients ainsi que des hopitaux et des cliniques.

### **Risque de charges administratives insoutenables et de couts en hausse**

L'assouplissement de la liberte de contracter se traduirait avant tout par de lourdes charges administratives pour toutes les parties concernees. Et qui dit davantage de paperasse, dit couts en hausse et moindre efficience. Le secteur de la sante subit deja une forte pression financiere et sur le plan des ressources humaines. Les hopitaux doivent constamment remplir de nouvelles exigences administratives des milieux politiques et des assureurs. Alors que les professionnels de la sante devraient pouvoir se consacrer a leur veritable travail aupres des patientes et des patients, le Conseil des Etats et la CSSS-CN veulent ajouter encore des taches bureaucratiques - sans utilite evidente pour les patientes et les patients ou pour les payeurs de primes.

### **Non au pilotage de la sante par les assureurs maladie**

Avec le pilotage des admissions entre en vigueur recemment, une regulation efficace a ete introduite. Les cantons la mettent maintenant en oeuvre. Il est donc superflu - voire contreproductif - d'instaurer un controle supplementaire et de destabiliser les structures existantes par de nouvelles interventions. Dans le systeme suisse, la planification hospitaliere incombe aux cantons. Si les assureurs maladie determinent eux-memes avec quels hopitaux et cliniques ils veulent collaborer, cela creera une planification parallele et etendra fortement leur influence et la menace de selection des risques. Il y a un danger reel que les caisses maladie concluent des contrats surtout avec les fournisseurs de prestations bon marche, sans prendre en consideration la qualite des soins ou le collectif de patientes et de patients. Et ce sont surtout les personnes atteintes de maladies chroniques qui en souffriront. Nombre d'entre elles seront contraintes de chercher un nouveau fournisseur de prestations qui convienne a leur assureur. Les interruptions de therapie qui en resulteront representeront un risque notamment si, en raison de la penurie de personnel, il n'est pas possible de poursuivre immediatement le traitement. L'assouplissement de l'obligation de contracter mettra ainsi en peril les soins medicaux de qualite prodigues a la population suisse.

### **Le Parlement doit corriger le tir**

Le systeme de sante est deja confronte a de nombreux defis. Une motion qui restreint l'offre, sape la competence de planification des cantons et accable encore les professionnels avec un surcroıt de taches administratives, ne va clairement pas dans la bonne direction. H+ appelle le Parlement a la raison et demande que les futures revisions visent a renforcer l'approvisionnement en soins et a decharger les professionnels plutot qu'a leur imposer de nouveaux obstacles administratifs.

Contact:

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice  
Tél.: 031 335 11 63  
E-mail: [medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100927991> abgerufen werden.